

Programme d'échanges nationaux dans la formation professionnelle (NABB)

Guide pour le dépôt des demandes

Version du 6 mai 2024

Table des matières

1	Groupes cibles	2
2	Objectifs du programme NABB	2
3	Critères d'évaluation	3
4	Subventions	5
5	De la demande au rapport final	7
6	Fonds alloués annuellement au programme	8
7	Informations complémentaires et soutien	8

Le programme d'échanges nationaux dans la formation professionnelle (NABB) soutient financièrement les stages professionnels des apprenti-e-s et les jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP) ainsi des écoles de culture générale (ECG) qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle dans une autre région linguistique de Suisse. Les institutions de la formation professionnelle peuvent déposer une demande de subvention auprès de Movetia afin d'organiser ces mobilités. Les subventions sont accordées à des projets portés par des institutions. Un *projet de mobilité* englobe une ou plusieurs activités de mobilité qui ont lieu simultanément ou à des périodes différentes. Il est possible de soumettre une demande de financement à tout moment. Movetia examine les demandes sur la base de plusieurs critères. Les fonds disponibles sont octroyés selon le principe *premier arrivé, premier servi*.

1 Groupes cibles

Participant-e-s à la mobilité

Les personnes suivantes peuvent participer à une mobilité dans le cadre du programme NABB :

- Apprenti-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP) ainsi que les élèves des écoles de culture générale (ECG).
- Jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP) ou d'une ECG. La mobilité doit débuter dans les 12 mois suivant la fin de la formation (obtention du diplôme)

Porteurs-teuses des mobilités

Les mobilités sont planifiées et mis en œuvre par des institutions publiques ou privées. Le-la porteur-teuse du projet dépose une demande de subventions auprès de Movetia. Les institutions suivantes peuvent porter un projet et déposer une demande auprès de Movetia :

- Entreprises (formatrices) d'envoi et d'accueil
- Ecoles professionnelles d'envoi et d'accueil ou écoles de culture générale
- Cantons
- Associations professionnelles et organisations sectorielles
- Partenaires sociaux
- Centres CI
- Autres institutions actives dans le domaine de la formation professionnelle

Les personnes individuelles et les prestataires de services poursuivant un but lucratif ne sont pas autorisés à soumettre une demande.

2 Objectifs du programme NABB

Le programme NABB poursuit trois objectifs principaux, à la réalisation desquels les projets de mobilité contribuent : le développement des compétences et des qualifications, l'attractivité de la formation professionnelle et la cohésion des communautés linguistiques. Movetia vérifie, dans quelle mesure, les projets et leur mise en œuvre contribuent à ces objectifs par le biais d'entretiens de monitoring avec les porteurs-teuses de projet ainsi qu'avec l'aide du rapport final.

Les trois objectifs et les objectifs d'impact complémentaires y relatifs sont détaillés ci-après.

Développement des compétences et des qualifications

Le projet génère une valeur ajoutée pour les participant-e-s. La mobilité leur permet d'améliorer leurs qualifications et de se développer sur les plans personnel et professionnel.

- Les participant-e-s acquièrent des compétences pertinentes pour leur développement personnel et professionnel.
- Les participant-e-s acquièrent des compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles propres aux compétences opérationnelles de leur formation.

Attractivité de la formation professionnelle

Le projet génère une valeur ajoutée pour la formation professionnelle suisse.

L'institution portant le projet :

- met sur pied une nouvelle offre de mobilité et l'exploite.
- recourt à une offre existante ou l'étend. Cette offre est exploitée.
- noue de nouveaux partenariats avec des institutions de la formation professionnelle.
- bénéficie d'un nouvel élan grâce aux mobilités (par exemple nouvelles méthodes de travail ou nouveaux produits).
- se démarque encore davantage grâce aux mobilités (p. ex. comme établissement de formation ou employeur attractif).
- ancre l'offre de mobilité dans la formation professionnelle.

- facilite de manière ciblée l'accès à l'offre de mobilité des personnes pour lesquelles l'accès aux échanges est difficile (p. ex. en raison d'un handicap ou d'obstacles d'ordre financier ou scolaire).

Cohésion des communautés linguistiques

Le projet contribue à la cohésion des communautés linguistiques suisses.

- Le projet donne lieu à des contacts entre régions linguistiques, aussi bien entre les participant-e-s aux mobilités qu'entre les représentant-e-s des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- Les participant-e-s acquièrent des compétences interculturelles.

3 Critères d'évaluation

Movetia examine la demande de financement sur la base des critères décrits ci-après. Les projets de mobilité qui ne correspondent pas à ces critères ne pourront pas bénéficier d'un soutien financier.

Critères d'éligibilité

Activités	<p>Pour être éligible, la mobilité doit comprendre une expérience professionnelle dans une autre région linguistique</p> <p>Activités éligibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Stage professionnel</u>¹ <ul style="list-style-type: none"> o dans une entreprise o dans un atelier d'apprentissage o dans un centre pour les cours interentreprises - <u>Cours de langue, c'est-à-dire une offre de formation structurée (optionnel)</u>² <p>Forme d'activité : mobilités individuelles ou en groupe³</p>
Participant-e-s	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Apprenti-e-s</u> de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP) et élèves d'ECG. - <u>Jeunes diplômé-e-s</u> de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP) ou d'une ECG⁴
Institutions candidates (porteurs-teuses de projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions publiques ou privées actives dans le domaine de la formation professionnelle⁵ - Institutions publiques ou privées actives sur le marché du travail (p. ex. entreprises [formatrices]) <p>Font également partie de ces institutions les porteurs-teuses d'un projet «pool».⁶</p> <p>Les institutions candidates ont leur siège en Suisse.</p>

¹ Les apprenti-e-s qui effectuent une mobilité pendant leur formation et qui n'interrompent pas leur contrat d'apprentissage peuvent, pendant leur mobilité, fréquenter l'école professionnelle soit chez eux comme d'habitude, soit dans l'autre région linguistique.

² Il est possible de suivre un cours de langue avant ou pendant le stage professionnel. Toutefois, le stage professionnel doit se concentrer sur l'expérience professionnelle et non sur le cours de langue.

³ Dans le cadre d'une mobilité de groupe, un groupe d'apprenti-e-s vit une expérience de travail en commun, par exemple en travaillant dans un atelier d'apprentissage d'une autre région linguistique. La mobilité de groupe se distingue de l'échange de classes, où deux classes se rencontrent pour échanger dans le contexte scolaire.

⁴ Pour les jeunes diplômé-e-s, la mobilité doit commencer dans les 12 mois qui suivent la fin de la formation (obtention du diplôme).

⁵ Voir chapitre 1, p. 2.

⁶ Les projets «pool» sont des projets par exemple des services cantonaux ou des associations qui prévoient des mobilités pour des individus de différentes entreprises ou de différentes écoles.

Nombre d'institutions impliquées	Les projets de mobilité impliquent au moins un-e porteur-teuse de projet et une institution (ou une filiale) de différentes régions linguistiques qui envoient ou accueillent les participant-e-s.
Durée du projet	La durée du projet, c'est-à-dire la durée du contrat conclu entre le-la porteur-teuse du projet et Movetia, est de 12 mois au maximum.
Durée de la-des activités	La <u>mobilité complète</u> dure entre 5 jours et 6 mois, cours de langue compris. ⁷ Le <u>cours de langue</u> dure au maximum 50% de la durée totale de la mobilité (calcul sur la base d'une journée de cours complète, c'est-à-dire avec 8 leçons). ⁸ Les activités se déroulent après le début et avant la fin de la durée du contrat.
Lieu-x de la-des activités	Les activités ont lieu dans un endroit de Suisse où l'on parle une autre langue que sur le lieu de formation ou de travail du-de la participant-e. Le-la participant-e séjourne sur le lieu de la mobilité. Les <u>cours de langue</u> peuvent être suivis sur le lieu de la mobilité (pendant la mobilité) ou sur le lieu de formation ou de travail du-de la participant-e (avant la mobilité).
Date du dépôt des demandes et forme des demandes	Les demandes sont soumises en ligne sur le site Web de Movetia (via la plateforme MyMovetia) 30 jours avant le début du projet. Les demandes peuvent être déposées à tout moment.
Première demande : limite supérieure	Une première demande peut englober au maximum 30 mobilités pour un budget maximal de CHF 100 000.–.
Rémunération des participant-e-s	Pour un stage de plus de 4 semaines, les participant-e-s aux mobilités sont rémunéré-e-s. ⁹ Les <u>jeunes diplômé-e-s</u> perçoivent un salaire mensuel minimal de CHF 1200.– pour leur travail. Si une convention collective de travail prévoit un salaire minimal plus élevé, c'est le salaire défini dans la convention collective qui s'applique.

Critères d'attribution - Qualité des projets de mobilité

Dans le cadre du budget disponible, les aides financières sont attribuées aux projets qui répondent le mieux aux critères d'attribution. Les critères d'attribution se basent sur les standards de qualité pour les projets de mobilité de Movetia. Ceux-ci définissent ce que le-la porteur-teuse de projet doit prendre en compte dans la conception et la réalisation des projets de mobilité afin que les participant-e-s puissent vivre une expérience de mobilité positive.

Activités et candidates non éligibles

Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres statutaires d'organisations - Manifestations politiques, au sens de rencontres régulières de parti - Voyages de loisir
-----------	---

⁷ La durée totale correspond à la durée du premier au dernier jour de travail ou au début et à la fin du cours de langue, une semaine comptant sept jours.

⁸ Exemple : pour une mobilité de 4 semaines, le cours dure au maximum 2 semaines (c'est-à-dire 10 jours), ce qui représente $10 \times 8 = 80$ leçons.

⁹ Ce sont les porteurs-teuses de projet qui décident si les stages plus courts sont également rémunérés. Les institutions impliquées dans le projet décident du montant du salaire et qui le paie (institution d'envoi et/ou d'accueil).

-
- Séjours limités à un cours de langue (uniquement fréquentation d'une école de langue)
 - Activités spirituelles
 - Tournées et festivals
 - Activités de mobilité pouvant être considérées comme touristiques
 - Activités de mobilité à but lucratif
 - Compétitions sportives
-

Institutions candidates (porteur-teuse de projet)

Les personnes individuelles ne peuvent pas soumettre de demande de subventions.

Les prestataires de services poursuivant un but lucratif¹⁰ ne sont pas autorisés à déposer une demande.

Critères d'exclusion et de sélection des institutions candidates

Movetia vérifie si l'institution candidate satisfait d'autres exigences formelles et financières. Si une institution remplit au moins un des critères d'exclusion ou si le projet lui fait courir un risque financier, elle ne pourra pas bénéficier d'un soutien financier.

De plus, ne sont pas éligibles les projets qui:

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités,
- se répercutent négativement sur l'égalité des sexes,
- sont liés, par leur contenu ou leur organisation, à des organismes extrémistes,
- appellent à la violence ou en font l'apologie,
- sont dirigés par des sectes ou par des organismes à caractère sectaire.

4 Subventions

Les types de subventions ci-après sont allouées aux projets d'échanges approuvés. Les montants diffèrent selon les forfaits. En cas d'échange linguistique, des conditions supplémentaires s'appliquent.

Types de subventions

- **Voyage:** le forfait de voyage contribue à la couverture des frais occasionnés par le trajet du lieu de résidence au lieu où l'activité est réalisée et le retour.
- **Séjour:** ce forfait contribue à la couverture des dépenses personnelles des participant-e-s, par exemple pour se loger et se restaurer.
- **Cours de langue:** ce forfait octroyé pour la participation à des cours de langue (optionnel) sert à l'amélioration des connaissances linguistiques avant ou pendant le séjour (uniquement sur présentation d'un justificatif, par exemple un certificat de cours ou une attestation de participation).
- **Organisation:** ce forfait est une subvention versée à l'institution candidate pour couvrir les frais occasionnés par le projet, p. ex. pour le matériel, la diffusion ou les séances d'information.
- **Besoins spécifiques:** si des personnes en situation de handicap participent au projet, il est possible de faire valoir des frais supplémentaires (p. ex. pour le transport de personnes en fauteuil roulant) à hauteur de 100%. Le-la porteur-teuse de projet demande le budget estimé. Le décompte final se fait sur la base des frais effectifs pour lesquels des justificatifs sont présentés.

¹⁰ On entend par là les institutions qui gagnent de l'argent comme intermédiaires proposant des places de mobilité, des logements et/ou des cours de langue. Ces prestataires de services ne sont pas autorisés à déposer une demande mais peuvent participer au projet.

Montant des subventions

Movetia verse des subventions forfaitaires uniques (pour le voyage et l'organisation) ou hebdomadaires (pour le séjour et le cours de langue). Les subventions hebdomadaires sont calculées pour la durée totale de la mobilité.¹¹ A partir de 4 jours, on arrondit à une semaine.

Type de subventions	Subventions (CHF)
Voyage	100.– par participant-e
Séjour	170.– par participant-e et par semaine
Cours de français ou d'allemand	100.– par participant-e et par semaine
Cours d'italien ou de romanche	125.– par participant-e et par semaine
Organisation	450.– par participant-e
Besoins spécifiques	100% des coûts effectifs

Tableau 1: type et montant des subventions par mobilité

Subventions pour les cours de langue

Si le-la participant-e suit un cours de langue pendant sa mobilité, Movetia verse le forfait hebdomadaire pour le cours de langue pour la totalité de la durée de la mobilité.

Si le-la participant-e suit un cours de langue avant sa mobilité, Movetia octroie un forfait journalier de 20 ou 25 francs pour la durée effective du cours de langue. 8 leçons sont considérées comme 1 jour. A partir de 4 leçons, le forfait journalier est octroyé.¹² Comme le cours de langue a lieu avant la mobilité, le-la participant-e n'a pas droit à une subvention pour le séjour pendant ce temps.

	Type de subventions	Cours de langue pendant la mobilité	Cours de langue avant la mobilité
<i>Exemple 1: Cours de langue pendant la mobilité</i> Une apprentie réalise une mobilité de 2 mois (8 semaines) et suit pendant cette période un cours d'italien durant 3 semaines.	Voyage	1 × 100.–	1 × 100.–
<i>Exemple 2: Cours de langue avant la mobilité</i> Une apprentie réalise une mobilité de 5 semaines et suit un cours d'italien durant 3 semaines (c.-à-d. 3 semaines de 5 jours de 8 leçons: 3 × 5 × 8 leçons = 120 leçons) avant son départ.	Séjour	8 × 170.–	5 × 170.–
	Cours de langue (italien)	8 × 125.–	3 × 125.–
	Organisation	1 × 450.–	1 × 450.–
	Total	2910.–	1775.–

¹¹ La durée totale correspond à la durée du premier au dernier jour de travail ou au début et à la fin du cours de langue, une semaine comptant sept jours.

¹² Cours d'allemand ou de français : 20.- / jour, cours d'italien ou de romanche : 25.- / jour

5 De la demande au rapport final

Les institutions intéressées (institutions candidates) peuvent déposer une demande de financement auprès de Movetia à tout moment. Le déroulement depuis le dépôt de la demande jusqu'au rapport final est synthétisé dans le tableau suivant :

Etapes	Quand ?	Outils et documents
1. Vous déposez une demande auprès de Movetia	À tout moment (au minimum 30 jours avant le début de la mobilité)	– Formulaire en ligne
2. Movetia examine la demande	Dans un délai de 30 jours après réception de la demande	– Grille d'évaluation qui repose sur les critères d'évaluation (chapitre 3, p. 3)
3. Movetia communique la décision de subvention, établit le contrat de subvention et verse 80% de la subvention	Versement : dans un délai de 30 jours à partir de la date de début du contrat	– Décision de subvention – Contrat – Conditions générales (CG)
4. Vous réalisez le projet	Jusqu'à un an après le début de la durée du contrat	– Gestionnaire de mobilité « MyMobilités » –
5. Movetia vous invite éventuellement à un entretien de monitoring	Au cours du projet	– Grille de questions pour l'entretien de monitoring
6. Vous déposez le rapport final	60 jours après la fin de la durée du projet	– Formulaire en ligne pour le rapport final – Gestionnaire de mobilité « MyMobilités » – Le cas échéant, preuve de participation à un cours de langue (par exemple, attestation de participation). –
7. Movetia examine le rapport final et verse les montants résiduels ou demande un remboursement	Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du rapport final	– Grille d'évaluation du rapport final – Communication concernant le versement des subventions ou la demande de remboursement

Dépôt de demande de subvention

Dans la [demande de subvention en ligne](#), l'institution candidate décrit les activités de mobilité prévues et fournit des informations sur les points suivants :

- les coordonnées de l'institution requérante et au minimum d'une institution partenaire
- autres informations sur l'institution candidate (concernant les exigences formelles et financières)
- brève description du projet avec des objectifs institutionnels et individuels
- aperçu et description des activités de mobilité prévues
- informations sur la préparation, l'accompagnement sur place et le suivi des mobilités

Rencontre de monitoring

Movetia organise une rencontre de monitoring avec chaque responsable de projet pendant la durée du projet. C'est l'occasion pour le-la responsable de projet d'obtenir des précisions, un feed-back, des outils et des propositions pour la réalisation du projet. C'est, en outre, pour Movetia le moyen de se rendre compte de l'avancement du projet.

Gestionnaire de mobilité MyMobilities

L'outil de gestion MyMobilities sert aux responsables de projet à documenter en permanence les mobilités prévues et réalisées. Cet aperçu des mobilités effectivement réalisées dans l'outil MyMobilities est le seul document justificatif de mobilités requis pour le rapport final.

Changement dans le projet

Si des aspects importants du contrat changent, comme par exemple le budget, la durée du contrat, le nom de l'organisation responsable du projet ou la personne de contact, informez-en Movetia avant la fin du projet à l'adresse formation.professionnelle@movetia.ch.

Vous souhaitez prolonger le projet ? Vous pouvez le prolonger jusqu'à deux fois de 6 mois maximum. Il est donc possible de prolonger le projet de 12 mois maximum jusqu'à une durée de contrat de 24 mois maximum.

Rapport final

Un rapport final doit être remis via my.movetia.ch au plus tard 60 jours après la fin de la durée du contrat. Le rapport final ne doit pas comporter d'autres preuves ou justificatifs que l'aperçu des mobilités figurant dans MyMobilities et, le cas échéant, d'un certificat de cours de langue. Dans le cas d'un audit réalisé par Movetia, la réalisation des mobilités doit néanmoins pouvoir être prouvée (y compris la preuve de la participation à la mobilité).

Le rapport final demande essentiellement des informations sur les points suivants:

- Aperçu des mobilités réalisées (MyMobilities)
- Réalisation des objectifs du projet et du programme d'encouragement
- Besoin de soutien
- Aperçu des activités d'information et de communication du projet

6 Informations complémentaires et soutien

Des fonds du Message Culture sont disponibles pour les projets de mobilité NABB. Movetia informe sur movetia.ch/fr/nabb si les fonds pour l'année en cours sont épuisés.

De plus amples informations sur le programme NABB, p. ex. sur les offres de conseil de Movetia ou sur les événements visant le partage d'expériences et de connaissances, sont disponibles sur la page Web movetia.ch/fr/nabb.

Pour toute question, contactez formation.professionnelle@movetia.ch ou 031 303 22 02.